

R a p p o r t d e l é g i s l a t u r e
2 0 1 6 - 2 0 2 1

Introduction

Ce bilan de législature n'est pas un rapport exhaustif de l'activité du Conseil communal et de l'administration communale durant les cinq ans écoulés, mais des extraits choisis et synthétiques du travail réalisé, ceci avec une structure basée sur les thèmes du programme de législature.

Le Conseil communal





VIVRE ENSEMBLE





PLACE DU VILLAGE

Le réaménagement d'un espace public, visible et utilisé par tous, est un moment significatif dans la vie d'un village. Ce type de projet nécessite une ferme volonté de la part d'autorités communales solidaires et motivées, ainsi qu'une concertation approfondie avec la population.

Ainsi, l'Exécutif communal a concrétisé ce projet initié en 2006 et a pu inaugurer, sous un soleil radieux, la place du village le 31 août 2019. Arbres, longue fontaine, grand tilleul, gradins donnant accès au jardin communal, bordent ainsi une route cantonale qui est passée en zone 30 km/h. Tout a été mis en œuvre afin que cet espace public devienne progressivement un véritable lieu d'échanges, de rencontres, de convivialité et d'animations.

La nouvelle place du village d'Attalens a reçu le 1er prix Bilan de l'immobilier 2020 dans la catégorie Aménagement urbain et/ou paysager.



RÉALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Le terrain de football de « La Planche » a vu le jour en 1977. Le mauvais état général de la surface de jeu (aucun gros entretien en 40 ans) et les difficultés récurrentes afin de maintenir un terrain praticable ont incité le Conseil communal à mener une réflexion à ce sujet.

Après analyse des différentes variantes (terrain naturel, hybride ou synthétique), le choix s'est porté sur une surface synthétique. Globalement, les terrains de football synthétiques sont plus praticables que les terrains en gazon naturel. On peut y jouer dans toutes les conditions météorologiques (hormis en cas d'enneigement). Ils offrent une plus grande polyvalence d'utilisation tout en étant plus économiques et respectueux de l'environnement à l'entretien.



MAISON POUR TOUS

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, le Conseil communal a étudié et élaboré dans une approche participative, en collaboration avec la Commission Bâtiments & Infrastructures et un groupe de travail incluant des membres du Conseil général et des citoyens, un projet de « Maison pour tous ». L'objectif était notamment de proposer à la population un concept visant à développer le lien social, à favoriser les échanges entre différents publics et tranches d'âge, à avoir un endroit ouvert et polyvalent affecté à des activités variées et aussi de répondre aux besoins croissants de places d'accueil extrascolaire.

Ce projet a dû être abandonné, car le Législatif a refusé le crédit de concours et d'étude (de CHF 640'000.-) pour la construction de la Maison pour tous sur le site de l'ancien atelier de couture.



POURSUITE DÉVELOPPEMENT ZONES 30 KM/H

Les zones à vitesse modérée visent à accroître la sécurité de tous les usagers de la route et à favoriser une meilleure cohabitation entre ces derniers. Soucieuse de réduire les risques d'accidents de la route et d'améliorer la qualité de vie des résidents, la Commune d'Attalens a poursuivi le développement de zones limitées à 30 km/h (y compris au centre du village).

Ainsi, l'introduction d'une zone 30 km/h peut contribuer à diminuer le bruit du trafic de 2 à 3 dB(A) en tenant compte du type d'éléments modérateurs et des caractéristiques du revêtement. Les émissions de CO₂ et autres particules fines peuvent également être réduites par la modération de la vitesse.



FUSION CERCLE SCOLAIRE

La Loi sur la scolarité obligatoire précise qu'un établissement scolaire doit être constitué d'un minimum de huit classes formant ainsi, à l'intérieur d'un cercle scolaire, une école primaire complète et durable. C'est l'impossibilité de respecter cette obligation qui a incité la Commune de Remaufens à trouver une solution auprès d'un autre cercle scolaire.

C'est donc dans ce cadre et après de nombreuses discussions, que la Commune précitée a rejoint le cercle scolaire Attalens-Granges en 2019, afin de former le cercle scolaire de la Basse-Veveyse. Ce dernier accueille plus de 470 élèves et la Commune d'Attalens a été désignée comme Commune pilote.

Un tel changement n'est évidemment pas un acte anodin pour les populations concernées. Il a donc engendré passablement d'interrogations et d'émotions. On constate, après deux ans de fonctionnement, que cette fusion s'est bien déroulée, que les choses se sont progressivement et constructivement mises en place et que des synergies intéressantes ont pu être trouvées, au niveau scolaire, parascolaire et logistique.



TRAVAILLEUR SOCIAL DE RUE

Depuis 2019, le Conseil communal a mandaté un travailleur social de rue de l'Association REPER. Ce dernier a pour mission d'initier et de stimuler des actions individuelles et collectives dans le village. Il se déplace en fonction des endroits fréquentés par les jeunes et organise également des permanences à l'ancien atelier de couture.

Par sa présence informelle dans la rue, auprès des jeunes, le travailleur social a, entre autres, pour but d'assurer :

- des actions de prévention sur les sujets touchant aux addictions, au respect de la propriété et au littering (déchets sauvages);
- un lien avec les institutions;
- un accompagnement éducatif;
- un suivi favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration.

En apportant des réponses autres que répressives à la violence, aux incivilités et au mal-être d'une certaine jeunesse, le travailleur social permet aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir soutenus et reconnus. Une telle démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale de proximité qui a pour buts :

- de favoriser des relations plus harmonieuses entre tous les groupes de population;
- d'améliorer la convivialité dans le village;
- de restaurer le lien social.



BIODIVERSITÉ

Pour les Communes, une nature variée est un atout. La valorisation et la promotion de la biodiversité ont un effet positif sur les habitants et leur qualité de vie.

Aussi, la Commune d'Attalens met progressivement en place une gestion de ses espaces verts favorisant la biodiversité, sur le même modèle que le réseau écologique présent sur son territoire. Ainsi, un concept de gestion différenciée des espaces verts est élaboré par une biologiste, ceci en étroite collaboration avec le personnel communal concerné.

La protection de la biodiversité est donc un investissement pour l'avenir.



DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL

La politique générale de la petite enfance à Attalens s'adresse aux enfants dès la fin du congé maternité et jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire.

Le Conseil communal mène depuis plusieurs années une politique active en matière de places d'accueil destinées aux tout-petits. Elle met tout en œuvre pour s'adapter aux besoins des familles et son offre se partage entre places de crèche (36 places, augmentation de la capacité d'accueil de 80 % en 2019 en passant de 20 à 36 places) et accueil extrascolaire (env. 150 places) et un soutien à l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Veveyse et à la structure privée la Maternelle Les Canetons.



VALTRALOC

Dès 2006, la Commune d'Attalens a émis le souhait d'entreprendre une étude de type VALTRALOC (valorisation de traversée de localité) sur l'ensemble de la route cantonale qui traverse le village (env. 1,7 km). Ces travaux de réaménagement ont été achevés en été 2019. Ils ont, entre autres, permis de :

- Améliorer la convivialité et l'attractivité de l'espace public.
- Améliorer la sécurité des usagers, malgré l'augmentation des charges de trafic.
- Réduire la vitesse à 30km/h au centre du village.
- Promouvoir la mobilité douce à l'échelle du village.
- Réduire les nuisances sonores pour les riverains (moins de bruit de roulement).
- Proposer un concept cohérent sur l'ensemble de la traversée.



QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LA POPULATION SITUATION AU 14.01.2021

- Population : 3'568 habitants
- Mouvement de la population entre 2016-2021 : env. 450 arrivées et 300 départs
- Age moyen de la population : 39,13 ans





COMMUNICATION,
INFORMATION,
ADMINISTRATION



RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Le Conseil communal a actualisé le règlement du personnel afin de remplacer celui en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Cette refonte était motivée notamment par le fait que des articles du précédent règlement n'étaient plus adaptés aux obligations légales, à l'évolution du marché du travail et aux nouvelles pratiques dans la gestion des ressources humaines. C'est donc cette situation, et la volonté de se positionner en tant qu'employeur compétitif sur le marché du travail, qui ont incité le Conseil communal à entreprendre ce travail.

REFONTE SITE INTERNET

En étroite collaboration entre les Communes d'Attalens, de Granges et de Bossonnens, les sites internet respectifs ont été dépoussiérés, sécurisés et remis au goût du jour. Le site www.attalens.ch a été rendu «responsive» afin qu'il puisse être consulté sur tous les supports et sur tous les écrans.

De plus, le choix s'est porté sur le système de gestion de contenu évolutif et open source WordPress, d'une part parce qu'il y a de multiples thèmes et fonctionnalités disponibles et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'un système assez facile à prendre en main pour un non développeur, ce qui permet de mettre aisément à jour le site et ajouter des contenus au fur et à mesure des besoins. Les prestations en ligne et la cyberadministration doivent encore être développées.



CONVENTION CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD)

La centrale de chauffage à distance d'Attalens est installée dans un bâtiment adjacent au bâtiment scolaire du Renard. Elle alimente en énergie l'ensemble des bâtiments communaux, scolaires, paroissiaux et de plus en plus de particuliers.

Aussi, à l'échéance du contrat d'exploitation du CAD, le Conseil communal, avec l'appui d'un bureau spécialisé, a effectué un état des lieux approfondi. Il résulte de ce travail la mise en place d'une nouvelle convention de contracting transparente et équilibrée (durée 20 ans), qui garantit à la Commune une prestation de qualité à un prix juste sur le long terme pour les preneurs et le contracteur. Les négociations ont permis de faire baisser les tarifs de la chaleur significativement. Par ailleurs, les termes de la convention sont désormais en adéquation avec la planification territoriale à moyen terme, ainsi que le plan directeur énergétique.

RE-AUDIT LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

Il est rappelé qu'une Cité de l'énergie est une ville ou une Commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. En récompense, elle est labellisée tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie qui est responsable de la certification depuis 1992. Les critères sont exigeants, ce qui garantit à long terme le haut niveau du label et en fait un précieux instrument de planification et de mise en œuvre. Ainsi, la Commune a passé avec succès un re-audit en 2019.



COMMUNAUTÉ SOLAIRE – AUTOCONSOMMATION

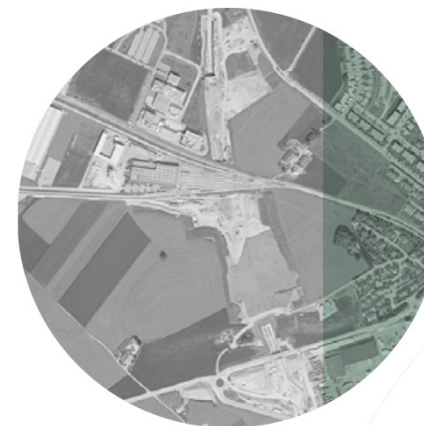
Avec l'évolution des panneaux solaires et des moyens de production propre, il est possible de produire sa propre électricité. Afin de maximiser la consommation locale d'électricité, plusieurs consommateurs voisins peuvent désormais se réunir autour d'une même production locale. C'est donc avec cette vision qu'il a été décidé d'utiliser au maximum la production d'électricité du périmètre scolaire et de créer une communauté d'autoconsommation. Courant 2021, 340 m² de panneaux photovoltaïques seront ainsi installés sur la salle de gymnastique Les Etoiles (moyennes annuelles estimées : production 101'091 kWh; consommation totale : 137'762 kWh; solaire/autoconsommation : 54'307 kWh; réseau : 83'455 kWh; surplus réinjecté : 46'784 kWh).

ETUDE THERMOGRAPHIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - SUIVI ÉNERGÉTIQUE

La thermographie infrarouge est un outil qui permet d'évaluer la qualité de l'isolation d'un bâtiment. En enregistrant les variations de température, la caméra thermique révèle les faiblesses ou les défauts d'isolation des façades, sols et toitures. Les pertes de chaleur, les ponts de froid et les défauts d'étanchéité, invisibles à l'œil nu, sont ainsi détectés. C'est donc notamment dans cette optique que la Commune d'Attalens a mandaté un bureau spécialisé afin d'analyser les possibilités d'assainissement énergétique de dix bâtiments communaux. Sur la base du rapport énergétique, des solutions concrètes ont de suite été mises en place et ont permis rapidement des économies significatives.

ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Le Conseil communal poursuit ses objectifs énergétiques inscrits dans le cadre du label Cité de l'énergie. Ainsi, il a été décidé de changer les 500 néons fluorescents (36W qui ont une durée de vie de 10'000 heures) des bâtiments communaux par des néons LED (16.2W 4000K 840 d'une durée de vie de 30'000 heures).



PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL

Traits d'union entre les Communes et le Canton, les régions assument d'importantes responsabilités que le plan directeur cantonal met en évidence. Le plan directeur régional permet de traiter certains domaines sectoriels au niveau d'une région (mobilité, tourisme, préservation de l'environnement, ...).

Dans le contexte actuel de la régionalisation, cet instrument permet de coordonner les enjeux territoriaux à une échelle appropriée, dépassant les frontières communales.

RÈGLEMENT SUR L'EAU / RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉVACUATION ET À L'ÉPURATION DES EAUX

Afin d'être conforme à la législation en vigueur, il a été nécessaire de mettre à jour le règlement sur l'eau et le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ainsi, conformément au droit fédéral, il est prévu une structure de taxes qui incorpore le principe de causalité et assure le financement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux.



AGRANDISSEMENT ÉCOLE LE RENARD

Au vu des importants enjeux liés au développement prévu sur le territoire communal, des réflexions ont été menées pour planifier les infrastructures publiques et scolaires en particulier. Le but principal étant d'anticiper les besoins en s'inscrivant sur le long terme, en tenant compte de l'évolution démographique (entre autres, via l'analyse du plan d'aménagement local et des zones de terrains constructibles), ainsi que des objectifs communaux.

A la lumière de cette analyse prospective des besoins en classes supplémentaires, l'agrandissement de l'école Le Renard a été réalisé entre le printemps 2015 et août 2017. Le projet a principalement consisté en l'ajout d'un corps de bâtiment distinct, tout en préservant l'intégrité du bâtiment existant.

Cette nouvelle implantation comprend une entrée principale depuis la rue, formalisée par une petite place végétale d'accueil, ouverte vers le centre du village. Ainsi, l'agrandissement de l'école se compose de 9 salles de classes de 81m², 3 salles d'appui de 18m², 1 salle d'activités manuelles de 81m², 1 économat de 15m². Le projet a ainsi été bouclé dans les temps et en deçà des budgets prévus. Le nouveau bâtiment a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2017.

PLACES DE JEUX DANS LE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Sous l'impulsion du Conseil des parents, un groupe de travail (Parents – Enseignants – Délégation du Conseil communal – Spécialiste des aires de jeux) a été créé afin de mener une réflexion sur la possibilité de réaliser des places de jeux dans l'enceinte scolaire du Petit Prince. A l'issue de cette étude, deux places ont été aménagées, à savoir une place de jeux côté Est pour les élèves 3H-8H et une place de jeux à côté de l'école Les Roses pour les 1H-2H. Ces jeux ont pour principaux objectifs non seulement la détente, mais aussi le développement de la mobilité et de la coordination.



ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET CIMETIÈRE

Les personnes à mobilité réduite rencontrent occasionnellement des difficultés lors de leurs déplacements. Aussi, afin de remédier à certains obstacles, des travaux ont été effectués dans le cimetière et dans le périmètre scolaire afin que les personnes précitées puissent disposer de cheminements et d'accès adaptés.

RÉALISATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM INTERCOMMUNAL

Ce projet a été géré par la Commission du cercle d'inhumation, en collaboration avec la Paroisse. Ainsi, un nouveau columbarium a été réalisé, car l'existant arrivait à sa capacité maximale. De plus, les aménagements effectués ont également permis de créer une atmosphère propice au recueillement.



FUSION &
COLLABORATIONS



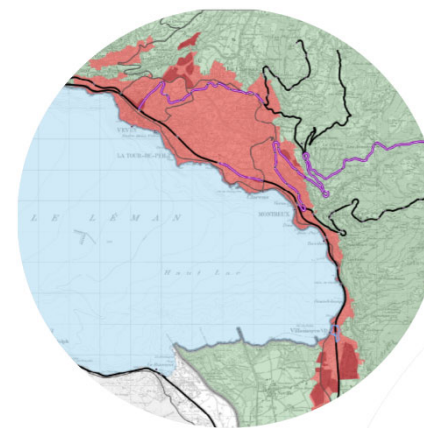


FUSION DES COMMUNES

En préambule, il est relevé qu'au mois de septembre 2014, les Communes d'Attalens, Granges et Bossonnens ont mis sur pied un groupe de travail (GT) pour réfléchir à une éventuelle fusion de Communes. Dans son rapport final du 9 octobre 2015, qui s'appuyait, entre autres, sur une enquête auprès de la population, le GT préconisait de continuer le processus de fusion. Il donnait quelques recommandations pratiques notamment la réalisation d'un plan de communication, la détermination d'un taux d'imposition estimé ou encore l'organisation d'un nouveau sondage de la population.

Il est rappelé également, qu'en juin 2018, les Veveysans ont dit non, à une courte majorité, au lancement d'une étude de fusion qui réunirait en une seule les neuf Communes du district. Sur l'ensemble du district, 52,1% des votants ont été défavorables au lancement d'une étude de fusion à neuf Communes. A noter que la participation avait été faible, compte tenu de l'enjeu du scrutin sur l'avenir du district : seulement 27,5% des Veveysans en âge de voter avaient donné leur avis.

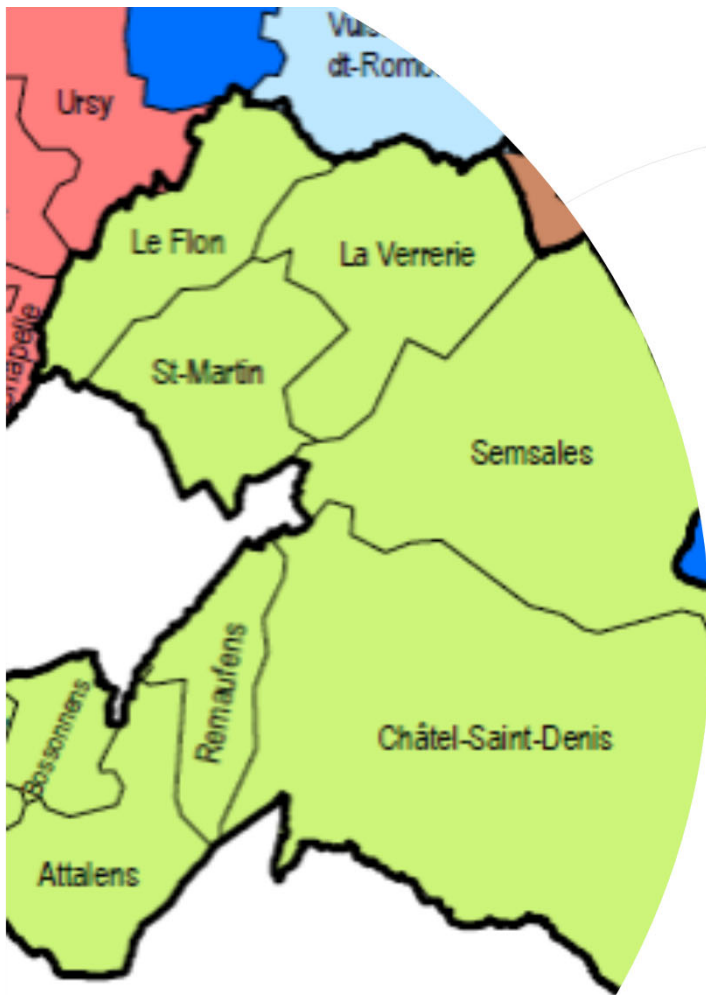
Par ailleurs, au travers des réguliers échanges inhérents aux collaborations existantes ou lors des réunions intercommunales périodiques, l'Exécutif d'Attalens n'a pas ressenti une réelle volonté des autres Communes d'avancer dans un processus de fusion. Dès lors, ce projet n'a pas été de l'avant durant cette législature.



COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES AGGLOMÉRATION RIVIERA-VEVEYSE-HAUT-LAC (RIVELAC)

Les cantons de Fribourg et de Vaud, ainsi que les Communes de la Riviera, de la Veveysse et du Haut-Lac ont adopté, le lundi 11 novembre 2019 à Vevey, une convention de collaboration et ainsi posé les fondements de la future agglomération Rivelac. Composée des Communes de Blonay, Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Jongny, Saint-Légier-La Chiésaz, Montreux, Noville, Rennaz, Roche, La Tour-de-Peilz, Villeneuve, Vevey et Veytaux dans le canton de Vaud, et d'Attalens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Granges et Remaufens dans le canton de Fribourg, l'agglomération Rivelac est forte de plus de 100'000 habitants et se place ainsi au troisième rang des agglomérations romandes.

Cette convention souligne la volonté partagée des partenaires de mettre en place une structure afin de gérer, de manière concertée et coordonnée, les grandes questions d'aménagement du territoire (projet d'agglomération de cinquième génération, stratégie régionale de gestion des zones d'activités).



ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE (ACV)

En avril 2019, le Conseil général a validé la seconde mouture des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV). Cette dernière a notamment pour objectifs de permettre aux Communes membres de prendre une part active à l'élaboration des projets législatifs et réglementaires qui les concernent, de favoriser la collaboration et la coordination entre les Communes du district, de procéder aux études en rapport avec l'aménagement du territoire, de promouvoir et de soutenir financièrement des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, sociaux, culturels, sportifs ou touristiques ou de financer et de réaliser en tant que maître d'œuvre des projets d'envergure régionale.



LE CONSEIL COMMUNAL 2021

CONCLUSION ET
PERSPECTIVES

En 2016, le Conseil communal établissait une feuille de route définissant ses principaux objectifs pour la législature 2016-2021.

Il s'agissait de se mobiliser pour un village durable, accueillant et innovant, capable de répondre aux importants défis d'une commune en développement. Cinq ans après, l'Exécutif communal peut tirer un bilan très positif des mesures et actions entreprises.

L'évolution démographique crée des besoins à tous les niveaux: pour la prise en charge des enfants, dans les domaines pré et extra-scolaires, pour la jeunesse, ainsi que les seniors. Aussi, favoriser l'intégration et le «vivre ensemble» a clairement été l'un des moteurs de l'action communale durant ces 5 ans.

LE CONSEIL COMMUNAL

Attalens, février 2021